



EREA INGENIERIE

10, place de la République - 37190 Azay-le-Rideau

Tel : 02 47 26 88 16

E-mail : contact@erea-ingenierie.com

# PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE MARSAC

## LIEU-DIT « LE MONT » (23)

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

ANNEXES

Novembre 2021



## ANNEXES

---

Annexe 1 : Délibérations du Conseil Municipal de MARSAC

Annexe 2 : Expertise faune, flore et milieux naturels – Projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque commune de Marsac (23) – Octobre 2021 – ADEV ENVIRONNEMENT

Annexe 3 : Etude paysagère et patrimoniale – Projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque commune de Marsac (23) – Septembre 2021 – ADEV ENVIRONNEMENT

Annexe 4 : Courriers de réponses des administrations et services consultés

## ANNEXE 1 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARSAC

COMMUNE de MARSAC, Creuse  
 DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

2018/09

L'an deux mil dix-huit, le seize du mois de mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARSAC, sous la présidence de Mme De BASQUIAT, Maire.

**Date de la convocation** : 08 Mars 2018

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 15

**PRESENTS** : De BASQUIAT Marie-Jeanne, DUCLOUX Louis, DUMAS Daniel, VALADEAU Jean-François, CERBELOT Valentine, GIRARD Josette, JANOUÉIX Géraldine, BOUCHER Marie-Claire, MALABRE Christian, MOREAU Christian, PAGNARD Alain, NOËL Jean-Louis et DENIS Monique

**ABSENT EXCUSE** : MERIGAUD Michel

**ABSENT** : PATEYRON Guy

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CERBELOT Valentine

**DOSSIER PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL –**

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « le Peu », village le Mont, commune de MARSAC.

L'étude de ce projet sera réalisée par la société EREA INGENIERIE basée à Azay-le-Rideau (Indre et Loire) et porte sur les parcelles cadastrées section ZC n° 18 ; n° 19 ; n° 20 et n° 21.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (hors présence de M. DUMAS Daniel concerné par ce projet) :

- **AUTORISE** la société EREA INGENIERIE à réaliser les études et toutes démarches nécessaires au développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « le Peu », village le Mont, commune de MARSAC sur les parcelles cadastrées section ZC n° 18 ; n° 19 ; n° 20 et n° 21 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document utile dans le cadre de ces démarches.



P.E.C.

Le MAIRE-ADJOINT,

L. DUCLOUX.

Accusé de réception en préfecture  
 023-212312409-20180327-2018-09-  
 DE  
 Date de réception préfecture :

COMMUNE de MARSAC, Creuse  
 DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

2021-12

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept du mois de février, à neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de MARSAC, sous la présidence de M. Daniel DUMAS, Maire.

**Date de la convocation** : 18 Février 2021

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 15

**PRESENTS** : DUMAS Daniel, MALABRE Christian, CERBELOT Valentine, MONTENONT Brice, DEVAUD Thomas, POIRIER Franck, CLEMENT Stéphanie, GIRAUD Daniel, PATEYRON Guy, HIRAT-CHAMBRAUD Marie-Claire, LEGROS Fabrice, NICON Angélique et VENIN Lucian

**ABSENTS EXCUSES** : TOURAND Stéphanie et LAVABRE Clément

**PROCURATION** : de TOURAND Stéphanie à MONTENONT Brice

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CERBELOT Valentine

**LOCATION TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION ZC N° 21 –**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le précédent Conseil en réunion du 16/03/2018 – délibération n° 2018/09 - s'était positionné sur un projet de centrale photovoltaïque proposé par la société EREA INGENIERIE (Azay-le-Rideau – Indre et Loire) portant entre autre, sur la parcelle communale cadastrée section ZC n° 21 et autorisait cette société à réaliser les études et toutes les démarches nécessaires au développement de ce projet.

Aujourd'hui, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le bail entre la commune de MARSAC et la société EREA INGENIERIE concernant ce projet portant sur la parcelle cadastrée section ZC n° 21 louée à hauteur de 500 €/ an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (1 CONTRE – 2 ABSTENTIONS – 11 POUR) :

- **AUTORISE** le Maire à signer le bail entre la commune de MARSAC et la société EREA INGENIERIE concernant le projet de centrale photovoltaïque sur la parcelle cadastrée section ZC n° 21.



P.E.C.

Le MAIRE,

B. DUMAS.